



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25478H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25478H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 082-21

Objet : *RS - Demande de garantie d'emprunt Impact présentée par Cristal Habitat en vue de la réhabilitation des logements des opérations « La tour du stade », « Crêt de l'aigle » et « Dent de l'ours » à Chambéry, « Le Corbelet II » à Jacob-Bellecombette et « La fruitière » à Challes-les-Eaux*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoaz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Dominique Pommatt

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 082-21

objet **RS - Demande de garantie d'emprunt Impact présentée par Cristal Habitat en vue de la réhabilitation des logements des opérations « La tour du stade », « Crêt de l'aigle » et « Dent de l'ours » à Chambéry, « Le Corbelet II » à Jacob-Bellecombette et « La fruitière » à Challes-les-Eaux**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la Communauté d'agglomération intervient depuis 2003 pour garantir les emprunts contractés par les organismes en matière de construction et de réhabilitation de logements sociaux.

Le Conseil communautaire a défini le 31 mars 2005 des modalités de garanties pour tous les prêts agréés par l'Etat en matière de production et de réhabilitation de logements sociaux. Grand Chambéry apporte une garantie en complément ou non du Département.

Pour financer certaines opérations de réhabilitation, Cristal Habitat a souscrit un prêt Impact de 15 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Il s'agit d'un dispositif de financement novateur et vertueux permettant de valoriser les actions des bailleurs sociaux dans la réduction de leur empreinte environnementale : l'emprunteur s'engage à atteindre un objectif de performance extra-financière et bénéficie d'une bonification d'intérêt s'il est atteint.

Cristal Habitat a décidé de retenir l'objectif suivant : réduire d'au moins 2 % par an le nombre de logements classés D/E/F/G pour les amener en classe C/B/A. Par ailleurs, Cristal Habitat s'engage à reverser la totalité de la bonification obtenue à des associations qui interviennent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette bonification s'élève à 0,10 %, soit 15 000 € la première année.

Dans ce cadre, Cristal Habitat a sollicité la garantie de Grand Chambéry afin de permettre la réhabilitation des logements des opérations « La tour du stade », « Crêt de l'aigle » et « Dent de l'ours » à Chambéry, « Le Corbelet II » à Jacob-Bellecombette et « La fruitière » à Challes-les-Eaux.

Le montage financier de ces opérations appelle la souscription auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes du prêt n° 5077024/104058G dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 15 000 000 €,
- durée : 30 ans,
- taux fixe : 1,02 %.

Cristal Habitat demande à Grand Chambéry d'intervenir en qualité de garant à hauteur de 50 % pour ce prêt, le Département garantissant les 50 % restants.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5215-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les garanties d'emprunts,

Vu la demande de Cristal Habitat en date du 19 avril 2021,

Vu le contrat de prêt n° 5077024/104058G en annexe signé entre Cristal Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Thierry Repentin ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **accorde** la garantie de Grand Chambéry à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15 000 000 € souscrit par Cristal Habitat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône- Alpes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°5077024/104058G.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision. Il sera transmis aux services du contrôle de légalité,

Article 2 : **dit** que la garantie de la Communauté d'agglomération est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Cristal Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 3 : **dit** que Grand Chambéry s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer le contrat de prêt ainsi que tous documents à intervenir,

Article 5 : **précise** que la présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Grenoble. Ce dernier peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr,

Article 6 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 082-21

Objet de l'acte : RS - Demande de garantie d'emprunt Impact présentée par Cristal Habitat en vue de la réhabilitation des logements des opérations « La tour du stade », « Crêt de l'aigle » et « Dent de l'ours » à Chambéry, « Le Corbelet II » à Jacob-Bellecombette et « La fruitière » à Challes-les-Eaux

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 3 - Emprunts 3 - Garanties d'emprunt

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25478H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25478H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au